

## COMMUNE DE LEZARDRIEUX (22 740)

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025 À 18 HEURES 30**

### PROCES VERBAL

**Présents :** M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, Mme HERVO Claudine, M. GUILLOU Loïc ( arrivé à 19H12), M. JUMEL Yoann, Mme CONAN Amélie, Mme CHEREL Jeanne, Mme GUILLOU Catherine

**Représentée :** Mme BLONDEL Christine par procuration Mme LE COQ Annyvonne

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** M. JUMEL Yoann

**Date d'envoi de la Convocation :** 5 décembre 2025

M. le Maire a procédé à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum est atteint.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Novembre 2025
- 3- Budget commune : paiement des dépenses d'investissement en début d'exercice 2026 (Règle du quart des crédits ouverts de l'exercice 2025)
- 4- Budget port de plaisance : paiement des dépenses d'investissement en début d'exercice 2026 (Règle du quart des crédits ouverts de l'exercice 2025)
- 5- Budget port de plaisance : décision modificative n° 2025-02
- 6- Convention avec le centre canin « Le Passage »
- 7- Transfert d'office de voirie : Pen Cra et Saint Jean : validation du rapport d'enquête publique
- 8- Commune : tarifs communaux 2026
- 9- Camping : tarifs 2026
- 10- Port de Plaisance : tarifs 2026
- 11- Travaux de réfection de la rue du 8 Mai 1945 : demande de DETR : **point ajouté à l'ordre du jour**
- 12- Informations
- 13- Questions diverses

#### **1.DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner M. Yoann JUMEL secrétaire de séance.

#### **M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :**

\* Travaux de réfection de la rue du 8 Mai 1945 : demande de DETR

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

## **2.APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025**

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 13 Novembre 2025. Les membres du conseil municipal valident cette proposition à l'unanimité.

### **3. DELIBERATION 2025-12-111 : COMMUNE : PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN DEBUT D'EXERCICE 2026 (*Règle du quart des crédits ouverts de l'exercice 2025*)**

Rapporteur : Mme LE COQ Annyvonne, Adjointe en charge des finances

Conformément au code général des Collectivités Territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- De mettre en recouvrement les recettes,
- D'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Préalablement au vote du budget primitif 2026, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

OPERATIONS		BP2025 + DM	VOTE BP 2026
O11	Voirie	236 341.00 €	59 085.25 €
O14	Ecole	42 169.00 €	10 542.25 €
O19	Travaux divers bâtiments	37 226.00 €	9 306.50 €
O23	Matériels outillages de voirie	3 310.00 €	827.50 €
O29	Place du Centre	2 132 341.00 €	533 085.25 €
O31	Véhicules	75 800.00 €	18 950.00 €
O50	Salle polyvalente	67 508.00 €	16 877.00 €
O55	Cantine	9 642.00 €	2 410.50 €
O56	Mairie	29 004.00 €	7 251.00 €
O58	espace intergénérationnel	16 040.00 €	4 010.00 €
O62	Stade	700.00 €	175.00 €
O73	Aménagement camping	1 023.00 €	255.75 €
O75	Sécurité signalétique	3 500.00 €	875.00 €
O79	cimetières	9 224.00 €	2 306.00 €
O80	Salle des sports	400.00 €	100.00 €
O82	logements communaux	1 260.00 €	315.00 €
O84	Aire multimodale	22 472.00 €	5 618.00 €
O86	aménagement bois de lan goc	1 000.00 €	250.00 €
	Total	2 688 960.00 €	672 240.00 €

Vu le Code des collectivités territoriales,  
Vu la nomenclature M57,  
Vu l'avis favorable de la commission plénière du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :**  
✓ D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2026 ;  
✓ D'inscrire ces dépenses au budget primitif 2026.  
✓ D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### **4. DELIBERATION 2025-12-112 : PORT DE PLAISANCE : PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN DEBUT D'EXERCICE 2026 (*Règle du quart des crédits ouverts de l'exercice 2025*)**

Rapporteur : : Mme LE COQ Annyvonne, Adjointe en charge des finances

Conformément au code général des Collectivités Territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- De mettre en recouvrement les recettes,
- D'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Préalablement au vote du budget primitif 2026, le Maire peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

CHAPITRES		BP2025 + DM	VOTE BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	1 330.00 €	332.50 €
2031	frais d'études	1 330.00 €	332.50 €
21	Immobilisations corporelles	297 434.00 €	74 358.50 €
2121	terrains nus	20 000.00 €	5 000.00 €
	installations		
2135	générales,agencements,aménagement des constructions	11 000.00 €	2 750.00 €
2138	autres constructions	41 158.00 €	10 289.50 €
2153	installations à caractère spécifique	192 582.00 €	48 145.50 €
2157	agencement et aménagement matériel	10 440.00 €	2 610.00 €
2158	installations matériel&outillage technique	7 000.00 €	1 750.00 €
	installations		
2181	générales,agencements,aménagement divers	3 720.00 €	930.00 €
2182	matériel de transport	2 500.00 €	625.00 €
2183	matériel de bureau et matériel informatique	1 000.00 €	250.00 €
2188	autres	8 034.00 €	2 008.50 €
	Total	298 764.00 €	74 691.00 €

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M4,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 8 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2026 ;
- ✓ D'inscrire ces dépenses au budget primitif 2026.
- ✓ D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

## 5. DELIBERATION 2025-12-113 : BUDGET PORT DE PLAISANCE : DECISION MODIFICATIVE N°2025-02

Rapporteur : Mme Annyvonne LE COQ, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ informe les membres du conseil municipal que des virements de crédits doivent être réalisés sur le budget port de plaisance 2025, en section de fonctionnement.

En effet, lors de la séance du 13 novembre dernier, le conseil municipal a voté une remise gracieuse d'un montant de 1 365€ TTC à l'encontre des héritiers du propriétaire du bateau « Bon Espoir ». Il est nécessaire d'intégrer cette remise gracieuse au budget.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-8061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-8718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,  
Vu la délibération n°2025-11-107 en date du 13 novembre 2025,  
Vu l'avis favorable de la commission plénière du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :**  
✓ De valider la proposition de décision modificative n°2025-02 du budget port de plaisir comme présentée ci-dessus ;  
✓ D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

## **6. DELIBERATION 2025-12-114 : CONVENTION AVEC LE CENTRE CANIN FOURRIERE « LE PASSAGE »**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe que la convention entre la commune et le centre canin « Le Passage » arrive à terme au 31 décembre 2025.

Le centre canin « Le PASSAGE » s'engage envers la commune de LEZARDRIEUX à exécuter, à la demande de la commune, les interventions sur la voie publique nécessaires pour assurer, entre autres, la capture des animaux errants, dangereux (chiens, chats et autres animaux domestiques selon la législation en vigueur) blessés ou non, la pose de cages de captures, l'enlèvement des animaux domestiques morts dont le poids n'excède pas 35 kg, la gestion de la fourrière animale dans le cadre des prescriptions prévues par le règlement en vigueur.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Le montant de la cotisation pour 2026 est de 2022.83€ TTC. Les tarifs sont révisables chaque année, suivant l'indice INSEE du coût du travail.

Vu la Loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 et du Code Rural (article L211-22 et suivants, article R 211-3 et suivants), ainsi qu'à celles prévues au règlement sanitaire départemental,  
Vu l'avis favorable de la commission plénière du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :**  
✓ D'approuver la signature de la convention ci-jointe ;  
✓ D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

## **8. DELIBERATION 2025-12-115 : TRANSFERT D'OFFICE DE VOIRIE (PEN CRA ET SAINT-JEAN) : VALIDATION DU RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE**

Rapporteur : M. ANDRE, Adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme

M.ANDRE rappelle aux membres du Conseil Municipal que les voiries du lotissement Pen Cra et de l'impasse Saint Jean n'ont pas été rétrocédées à la commune.

Les délibérations n° 2024-05-51 du 13 juin 2024 et n°2025-05-59 du 15 mai 2025 ont autorisé le classement de ces parcelles C1528, C2677 et C2678 dans le domaine public communal.  
La délibération n°2025-06-72 du 12 juin 2025 a lancé la procédure de transfert d'office.

Par arrêté n°2025-0147 du 5 septembre 2025, Monsieur le Maire a désigné le Commissaire-Enquêteur chargé de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 22 septembre au 6 octobre 2025.

Le rapport d'enquête publique favorable a été reçu en mairie le 31 octobre 2025, et transmis aux membres du conseil municipal le 5 décembre 2025.

M. ANDRE donne lecture de l'avis favorable du commissaire enquêteur, ainsi que ses recommandations.

Ce rapport sera publié sur le site internet de la commune, et la présente délibération sera transmise aux riverains concernés ainsi qu'au service de publicité foncière pour mise à jour du cadastre. M. ANDRE rappelle que l'ensemble des propriétaires sont favorables à cette procédure.

M. ANDRE rappelle l'importance de mener cette démarche jusqu'à terme. La commune pourra alors intervenir sur les réseaux, l'éclairage public, la voirie et les trottoirs.

M. le Maire ajoute que ces linéaires de voiries supplémentaires seront déclarés afin d'être comptabilisés dans la DGF perçue par la commune. M. BONIN, secrétaire général, indique que cette démarche va être modifiée et que le calcul des linéaires de voirie seront automatisés.

Vu le Code de la voirie routière et plus particulièrement ses articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à 9,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 318-3 et R 318-10,

Vu les délibérations n° 2024-05-51 du 13 juin 2024 et n°2025-05-59 du 15 mai 2025,

Vu la délibération n°2025-06-72 du 12 juin 2025,

Vu l'arrêté municipal 2025-0147 du 5 septembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :**

- ✓ De valider le rapport d'enquête publique du 31 octobre 2025 ci-joint,
- ✓ D'acter le transfert d'office des parcelles C1528, C2677 et C2678 dans le domaine public communal,
- ✓ D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

## **9. DELIBERATION 2025-12-116 : TARIFS COMMUNAUX 2026**

Rapporteur : Mme LE COQ, Adjointe en charge des finances

Mme LE COQ informe les membres du conseil municipal que la commission plénière s'est réunie le 8 décembre afin de proposer la modification des tarifs communaux pour l'année 2026.

Le taux d'augmentation proposé est de 1,5%, sauf pour les droits de place qui restent inchangés.

Deux nouveaux tarifs sont créés pour les cirques.

Les tarifs proposés sont les suivants :

DROIT DE PLACE	Tarif 2026
Commerçants forains abonnés (mètre linéaire)	0.65 €
Commerçants forains occasionnels (mètre linéaire)	1.35 €
Fêtes foraines (mètre linéaire) par jour	0.85 €
Spectacle de marionnettes	Gratuité
Cirques <200 m <sup>2</sup> (forfait 3 jours)	55 €
Cirque > 200 m <sup>2</sup> (forfait 3 jours)	120 €
Terrasse commerçant voie publique	1 € / m <sup>2</sup> / mois

CIMETIERE	Tarif 2026
<b>CONCESSIONS COLUMBARIUM</b>	
30 ans (35x40)	825.00 €
<b>CAVURNE</b>	
30 ans	420.00 €
<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>	
15 ans 2m <sup>2</sup>	85.00 €
15 ans 3m <sup>2</sup>	130.00 €
30 ans - superficie cavurne	102.00 €
30 ans 2m <sup>2</sup>	155.00 €
30 ans 3 m <sup>2</sup>	235.00 €

TARIFS LOCATIONS D'ENGINS ROULANTS*	Tarif 2026
Camion + chauffeur HT/heure	66.00 €
Tracto pelle + chauffeur HT/heure	86.00 €
Main d'œuvre HT/heure par homme supplémentaire	36.50 €

\*A titre tout à fait exceptionnel, quand l'usager n'a pas d'autre solution.

PHOTOCOPIES	Tarif 2026
<b>Particuliers</b>	
Format A4 N&B	0.35 €
Format A3 N&B	0.55 €
Format A 4 couleur	1.10 €
Format A 3 couleur	1.40 €
<b>Associations locales</b>	
Format A4 N&B	gratuité
Format A3 N&B	gratuité
Format A4 couleur	0.20 €
Format A3 couleur	0.40 €

<b>LOCATION DE MATERIEL pour les associations extérieures et les particuliers</b>	<b>Tarif 2026</b>
Locations plateaux + chaises + tréteaux (8 personnes)	7.60 €
Caution par plateaux + chaises + tréteaux (8 personnes)	150.00 €
Location couvert complet (fourchette, couteau, cuillère, assiette, verre)	1.00 €
Caution couvert complet	30.00 €
Location verres en plateau de 25	7.10 €
Caution de 25 verres	40.00 €
Chaise uniquement Lézardriens	0.50 €
Caution chaises Lézardriens	10.00 €
Location banc	3.00 €
Location tables pliantes	5.00 €
Location mange-debout	5.00 €
caution mange-debout et tables pliantes	100.00 €
Location de plateau + tréteaux	3.50 €

  

<b>LOCATION SALLE POLYVALENTE</b>	<b>Tarif 2026</b>
CAUTION (dégâts matériels)	510.00 €
Heure de ménage selon état des lieux	45.00 €
<i>Particuliers Lézardriens et associations Lézardrivien</i> nes	
Forfait Hall - 1/2 journée	61.00 €
Forfait Hall - journée	101.00 €
Forfait salle GB / jour	203.00 €
Forfait week-end / mariage	335.00 €
Jour supplémentaire	132.00 €
<i>Extérieurs (Associations et particuliers)</i>	
Forfait Hall - 1/2 journée	92.00 €
Forfait Hall - journée	153.00 €
Forfait salle GB / jour	305.00 €
Forfait week-end / mariage	510.00 €
Jour supplémentaire	203.00 €
<i>Location pour prestations à titre payant (professionnels)</i>	
Forfait demi-journée	203.00 €
<i>Location Vidéo-projecteur</i>	
Forfait	51.00 €

Gratuité de la salle Georges Brassens 1 fois par an (hors utilisation de la cuisine) :

\*Associations communales

\*Téléthon

\*Presqu'île à tue tête

<b>FORFAIT CUISINE + COUVERTS</b>		<b>Tarif 2026</b>
<b>ASSOCIATIONS LOCALES, LEZARDRIVIENS</b>		
1 à 150 personnes		117.00 €
151 à 300 personnes		152.00 €
<b>ORGANISME EXTERIEUR</b>		
1 à 150 personnes		173.00 €
151 à 300 personnes		229.00 €

<b>MATERIEL DEGRADÉ</b>		<b>Tarif 2026</b>
<b>Vaisselle</b>		
Petite cuillère		1.30 €
Cuillère, fourchette, couteau		4.20 €
Verre, ramequin		1.30 €
Flûte		4.20 €
Petite tasse		2.00 €
Assiette		6.85 €
Petite assiette		3.20 €
Salière		4.20 €
Corbeille à pain		6.80 €
Plat porcelaine, plat à gratin, Soupière inox		35.00 €
Carafe		12.00 €
Pichet		6.95 €
Louche, écumeoire		17.50 €
Vase		26.00 €
Ménagère		38.00 €
Tire-bouchon		7.00 €
Marmite, faitout, casserole		200.00 €
Plateau de service		17.00 €
Cuillère à soupe (DEGRENNNE)		5.20 €
Fourchette de table (DEGRENNNE)		5.20 €
Cuillère à café (DEGRENNNE)		2.20 €
Couteau à steak (DEGRENNNE)		5.20 €

<b>LOCATION SALLE DE L'ERMITAGE*</b>		<b>Tarif 2026</b>
<b>CAUTION (dégâts matériels)</b>		510.00 €
Heure de ménage selon état des lieux		45.00 €
<b>Associations locales/patriotiques Cantonales</b>		
Réunion seule		gratuité
Réunion avec buffet		33.50 €
<b>Location aux particuliers Lézardriens</b>		
Location 1/2 journée		61.00 €
Location journée		91.00 €
<b>Associations extérieures et privés</b>		
Réunion Associations extérieures 1/2 journée		61.00 €
Particuliers extérieurs 1/2 journée		102.00 €
Location aux particuliers journée		173.00 €

\*Toute réservation de la salle de l'Ermitage doit intervenir 15 jours avant la manifestation.

<b>LOCATION SALLE KERMOUSTER</b>		<b>Tarif 2026</b>
<b>CAUTION (dégâts matériel)</b>		132.00 €
Heure de ménage selon état des lieux		45.00 €
Exposition artistique/semaine		51.00 €
<b>Associations locales / Lézardriens à titre privé</b>		
Réunions		gratuité
Locations aux particuliers 1/2 journées		56.00 €
Locations aux particuliers - journée		86.00 €
<b>Associations extérieures et privés hors Lézardrieux</b>		
Réunion d'association 1/2 journée		51.00 €
Location aux particuliers 1/2 journée		92.00 €
Location aux particuliers - journée		107.00 €
Activité à l'année/demi-journée		16.50 €

\*Toute réservation de la salle de Kermouster doit intervenir 48 heures avant la manifestation.

<b>LOCATION BOULODROME</b>		<b>Tarif 2026</b>
<b>CAUTION (dégâts ménage)</b>		510.00 €
Heure de ménage selon état des lieux		45.00 €
<b>Associations locales</b>		
Occupation boulodrome / bar		gratuité
<b>Location aux particuliers Lézardriens</b>		
Location 1/2 journée		36.00 €
<b>Associations extérieures et privés</b>		
Associations extérieures 1/2 journée		36.00 €
Particuliers extérieurs 1/2 journée		56.00 €

\*Toute réservation du boulodrome doit intervenir 15 jours avant la manifestation.

<b>TARIFS DE LA CANTINE</b>	<b>Tarif 2026</b>
Plein tarif	3.30 €
Famille nombreuse (à partir du 3ème enfant)	2.65 €
Adulte	5.50 €

<b>TARIFS GARDERIE</b>	<b>Tarif 2026</b>
Matin 7h30 à 8h50	1.50 €
16h30 à 18h00	1.65 €
18h à 18h30	0.85 €
Pénalité pour dépassement après 18:30 - le 1/4 d'heure supplémentaire	6.00 €

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et L.2122-22,  
Vu la délibération n°2024-10-116 en date du 12 décembre 2024 fixant les tarifs communaux applicables  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Considérant qu'il convient de procéder à leur réactualisation,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :**

- ✓ **D'appliquer les tarifs tels que présentés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tout acte y afférent.**

*Arrivée de M. Loïc GUILLOU à 19H12.*

#### **10. DELIBERATION 2025-12-117 : CAMPING : TARIFS 2026**

Rapporteur : Mme LE COQ, Adjointe en charge des finances

M. LE COQ informe les membres du conseil municipal que la commission plénière s'est réunie le 8 décembre 2025 afin de proposer la modification des tarifs du camping municipal pour l'année 2026.  
Le taux d'augmentation proposé est de 1,5%.

Les tarifs proposés sont les suivants :

CAMPING MUNICIPAL	Tarif 2026
Forfait Emplacement (tente, caravane, camping car)	
2 personnes	18.30 €
1 personne	13.20 €
Forfait emplacement randonneur / Cycliste (forfait par tente)	
Randonneur/cycliste 1 personne	10.70 €
Randonneurs/cyclistes 2 personnes	15.70 €
Personne supplémentaire (à partir de la 3ème personne) sur le même emplacement	
+12 ans	4.00 €
3 ans - 12 ans	2.50 €
Frais complémentaires	
Machine à laver (+1 dose de lessive)	5.00 €
Sèche linge	4.00 €
Électricité	4.30 €
Douche personne extérieure au camping	3.00 €
Véhicule supplémentaire	3.00 €
Animal de compagnie	1.00 €
Garage mort	11.70 €
Caution prise électrique	60.00 €

\*Longs séjours : -20% de réduction à partir de la 2ème semaine (uniquement sur le tarif "emplacement")

\*Saisonniers : une remise de -50% sera accordée sur le tarif "emplacement" sur présentation du contrat de travail (Tarif à la semaine)

\*Le paiement de la totalité sur séjour sera encaissé à l'arrivée. Les longs séjours peuvent régler leur facture à la semaine

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la nomenclature M57,

Vu la délibération n°2024-09-100 du 14 novembre 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à leur réactualisation,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 8 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'appliquer les tarifs tels que présentés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- ✓ D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tout acte y afférent.

## 11. DELIBERATION 2025-12-118 : PORT DE PLAISANCE : TARIFS 2026

Rapporteur : M. JUMEL Yoann, Conseiller délégué au port de plaisance

M. JUMEL présente aux membres du conseil municipal les tarifs 2026 du port de plaisance, validés par le conseil portuaire du 18 novembre 2025.

Le taux d'augmentation proposé est de 1,5%, sauf :

- Pour les contrats dans le bassin : 1 %
- Mouillage des Craclais : ajustement redevance domaniale
- Prestations de la Maison de la Mer : tarif inchangé

Un nouveau tarif est créé pour les bateaux jusqu'à 26 mètres.

Le tarif « contribution passager », est harmonisé avec les autres ports du département. Cette taxe était auparavant payée aux services des Douanes qui la reversaient ensuite aux ports. Elle sera désormais versée directement aux ports.

Les tarifs proposés sont les suivants :

CAT	LONG (M)	ESCALE EAU PROFONDE 2026						BASSE SAISON 01/01 au 01/04 & 01/10 au 01/01		
		HAUTE SAISON 01/06 au 01/09			MOYENNE SAISON 01/04 au 01/06 & 02/09 au 01/10					
		NUITEE	SEMAINE	MOIS	NUITEE	SEMAINE	MOIS	NUITEE	SEMAINE	MOIS
A	<5,5	20 €	97 €	390 €	13 €	64 €	252 €	8 €	46 €	184 €
B	<6,50	22 €	110 €	436 €	15 €	74 €	298 €	11 €	58 €	229 €
C	<7,5	24 €	120 €	482 €	18 €	86 €	344 €	13 €	64 €	252 €
D	<8,5	27 €	138 €	551 €	20 €	97 €	390 €	14 €	69 €	275 €
E	<9,5	30 €	154 €	620 €	22 €	110 €	436 €	16 €	80 €	321 €
F	<10,5	35 €	173 €	688 €	25 €	127 €	504 €	19 €	92 €	367 €
G	<11,5	39 €	189 €	757 €	29 €	149 €	597 €	21 €	104 €	413 €
H	<12,5	43 €	212 €	849 €	31 €	161 €	641 €	23 €	115 €	459 €
I	<13,5	46 €	229 €	918 €	36 €	178 €	711 €	25 €	127 €	504 €
J	<14,5	49 €	247 €	987 €	40 €	196 €	780 €	27 €	138 €	551 €
K	<15,5	53 €	265 €	1 055 €	42 €	207 €	826 €	29 €	149 €	597 €
L	<16,5	59 €	292 €	1 170 €	45 €	223 €	895 €	31 €	161 €	641 €
M	<17,5	64 €	316 €	1 262 €	48 €	242 €	964 €	35 €	173 €	688 €
N	<18,5	68 €	339 €	1 354 €	51 €	254 €	1 015 €	38 €	184 €	734 €
O	<19,5	75 €	376 €	1 502 €	56 €	279 €	1 117 €	42 €	208 €	832 €
P	<20,5	82 €	411 €	1 644 €	61 €	305 €	1 218 €	46 €	228 €	914 €
Q	<21,5	89 €	447 €	1 786 €	66 €	330 €	1 320 €	50 €	249 €	995 €
R	<22,5	96 €	482 €	1 929 €	71 €	355 €	1 421 €	54 €	269 €	1 076 €
S	<23,5	104 €	518 €	2 071 €	76 €	381 €	1 523 €	58 €	289 €	1 157 €
T	<24,5	111 €	553 €	2 213 €	81 €	406 €	1 624 €	62 €	310 €	1 238 €
U	<25,5	118 €	589 €	2 355 €	86 €	431 €	1 726 €	66 €	330 €	1 320 €

### CONDITIONS TARIFAIRES AU DELA DE 25,5M :

Basse saison : par M supplémentaire : +4 €/jour

Moyenne saison : par M supplémentaire : +5€/jour

Haute saison : par M supplémentaire : +7€/jour

### ESCALE BASSIN 2026

CAT	LONG (M)	HAUTE SAISON 01/06 au 31/08			MOYENNE SAISON 01/04 au 31/05 & 01/09 au 30/09			BASSE SAISON 01/10 au 31/03		
		NUITÉE	SEMAINE	MOIS	NUITÉE	SEMAINE	MOIS	NUITÉE	SEMAINE	MOIS
A	<5,5	20 €	96 €	384 €	12 €	63 €	248 €	8 €	44 €	181 €
B	<6,50	22 €	108 €	429 €	14 €	73 €	294 €	11 €	58 €	226 €
C	<7,5	24 €	118 €	475 €	18 €	85 €	339 €	12 €	63 €	248 €
D	<8,5	27 €	135 €	543 €	20 €	96 €	384 €	13 €	68 €	272 €
E	<9,5	30 €	153 €	611 €	22 €	108 €	429 €	16 €	80 €	316 €
F	<10,5	34 €	171 €	679 €	25 €	125 €	497 €	19 €	91 €	362 €
G	<11,5	37 €	186 €	746 €	29 €	147 €	588 €	21 €	102 €	407 €
H	<12,5	41 €	209 €	836 €	31 €	159 €	633 €	23 €	113 €	452 €
I	<13,5	44 €	226 €	904 €	35 €	176 €	701 €	25 €	125 €	497 €
J	<14,5	48 €	243 €	973 €	38 €	193 €	769 €	27 €	135 €	543 €
K	<15,5	53 €	261 €	1 040 €	40 €	204 €	813 €	29 €	147 €	588 €
L	>=15,5	59 €	288 €	1 152 €	43 €	220 €	882 €	31 €	159 €	633 €
M	<17	63 €	311 €	1 243 €	47 €	238 €	949 €	34 €	171 €	679 €
N	<18	67 €	334 €	1 333 €	63 €	311 €	1 243 €	36 €	181 €	724 €

### ESCALE BOUEE 2026

CAT	LONG (M)	HAUTE SAISON			MOYENNE SAISON			BASSE SAISON		
		NUITÉE	SEMAINE	MOIS	NUITÉE	SEMAINE	MOIS	NUITÉE	SEMAINE	MOIS
A	<5,5	14 €	68 €	271 €	12 €	63 €	249 €	6 €	31 €	125 €
B	<6,50	15 €	73 €	291 €	13 €	68 €	271 €	8 €	41 €	167 €
C	<7,5	19 €	89 €	354 €	16 €	83 €	333 €	10 €	53 €	208 €
D	<8,5	20 €	94 €	375 €	18 €	89 €	354 €	11 €	58 €	229 €
E	<9,5	21 €	99 €	395 €	19 €	94 €	375 €	14 €	73 €	291 €
F	<10,5	23 €	109 €	437 €	21 €	104 €	416 €	16 €	83 €	333 €
G	<11,5	26 €	125 €	499 €	24 €	119 €	479 €	19 €	94 €	375 €
H	<12,5	27 €	130 €	520 €	25 €	125 €	499 €	21 €	104 €	416 €
I	<13,5	28 €	135 €	541 €	26 €	130 €	520 €	23 €	114 €	458 €
J	<14,5	32 €	157 €	624 €	30 €	150 €	603 €	25 €	125 €	499 €
K	<15,5	40 €	193 €	770 €	37 €	187 €	749 €	27 €	135 €	541 €
L	>=15,5	44 €	213 €	853 €	41 €	208 €	832 €	29 €	145 €	583 €

### AUTRES SERVICES

ZONE CRACLAIS (bateaux 6,00m maximum) : Amarrage à l'année : 228€

ZONE DE TRAOU TREIZ : 21€

### CAS PARTICULIERS

Forfait énergie :	48€ / mois
Aire technique chantiers 2026 :	883€
Escale en journée:	50% nuitée
Multicoque :	coef. X 1,5
Contribution passager	0,55€ / trajet / personne
Main d'œuvre	64€ / heure
Forfait service rade :	5€ / trajet
Forfait remorquage :	50€
Location adaptateur européen (électricité) :	5€ (caution 50€)

Tarifs « annexes » hors contrat	173€ / an
Nettoyeur haute pression sur l'aire de carénage : 3,5€ / 15 minutes	
Liste d'attente :	10€ / an
Badge perdu remplacement :	25€
Badge copropriété :	25€ /an
Hivernage extérieur du 01/10 au 01/04 :	65 % tarif annuel
Hivernage contrat : (1/12 contrat annuel ponton-1/12 contrat annuel bouée)* tps présence hivernage en mois	
LOCATIONS BERS :	6€ / jour 26€ / semaine 85€ / mois

#### CONTRAT ANNUEL EAU PROFONDE 2026

CAT	LONG (M)	CONTRAT ANNEE
A	<5,5	1 165 €
B	<6,50	1 237 €
C	<7,5	1 318 €
D	<8,5	1 549 €
E	<9,5	1 812 €
F	<10,5	2 091 €
G	<11,5	2 390 €
H	<12,5	2 706 €
I	<13,5	3 039 €
J	<14,5	3 404 €
K	<15,5	3 780 €
L	<16,5	4 038 €

#### CONTRAT ANNUEL BOUEE 2026

CAT	LONG (M)	CONTRAT ANNEE
A	<5,5	614 €
B	<6,50	644 €
C	<7,5	679 €
D	<8,5	796 €
E	<9,5	934 €
F	<10,5	1 082 €
G	<11,5	1 233 €
H	<12,5	1 383 €
I	<13,5	1 558 €
J	<14,5	1 736 €
K	<15,5	1 933 €
L	<16,5	2 061 €

#### CONTRAT ANNUEL BASSIN 2026

CAT	LONG (M)	CONTRAT ANNEE
A	<5,5	1 066 €
B	<6,50	1 130 €
C	<7,5	1 204 €
D	<8,5	1 413 €
E	<9,5	1 655 €
F	<10,5	1 911 €
G	<11,5	2 183 €
H	<12,5	2 470 €
I	<13,5	2 780 €
J	<14,5	3 111 €
K	<15,5	3 451 €
L	<16,5	3 689 €

#### CONTRAT ANNUEL MEN FANG 2026

CAT	LONG (M)	CONTRAT ANNEE
A	<5,5	552 €
B	<6,50	580 €
C	<7,5	608 €
D	<8,5	718 €
E	<9,5	842 €

	ZONE TECHNIQUE 2026											
	A <5.5 M	B <6.5 M	C <7.5 M	D <8.5 M	E <9.5 M	F <10.5M	G <11.5M	H <12.5M	I <13.5M	J <14.5M	K <15.50M	L >15.50M
JOUR	4	4	5	7	8	9	13	15	18	20	23	26
SEMAINE	14	18	23	27	35	46	53	64	72	82	94	108
MOIS	44	54	64	86	103	132	154	186	214	249	283	321
>3 MOIS	47	62	76	96	115	144	173	202	239	272	314	354

AIRE DE CARENAGE 2026													
	A <5.5 M	B <6.5 M	C <7.5 M	D <8.5 M	E <9.5 M	F <10.5M	G <11.5M	H <12.5M	I <13.5M	J <14.5M	K <15.50M	L >15.50M	
3 JOURS	38 €		42 €	44 €	47 €	49 €	54 €	56 €	59 €	64 €	67 €	82 €	88 €
JOUR ADD.		38 €	42 €	44 €	47 €	49 €	54 €	56 €	59 €	64 €	67 €	82 €	88 €

AMODIATIONS (€/m²/an)		TARIFS 2026
Surface construite		16.54 €
Surface non construite		3.35 €
Surface à usage de bureau		58.57 €

LOCATION « MAISON DE LA MER		TARIFS 2026
<b>CAUTION (dégâts, ménage)</b>		500.00 €
Heure de ménage selon état des lieux		40.00 €
Exposition artistique/semaine		65.00 €
<b>Associations locales en lien avec la mer et partenaires institutionnels</b>		
Réunions		Gratuité
<b>Entreprises / professionnels</b>		
Réunion 1/2 journée		65.00 €
Réunion journée		110.00 €
Location vidéo projecteur		30.00 €

\* Toute réservation de la salle de la Maison de la Mer doit intervenir 48h avant la manifestation

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire du 18 novembre 2025,

Vu l'avis de la commission « développement portuaire et maritime » du 24 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 8 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ De valider les tarifs du port de plaisance de Lézardrieux tels que présentés ci-dessus pour l'année 2026 ;
- ✓ D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Les tarifs présentés ci-dessus sont soumis à l'approbation du Conseil Départemental.

Les renouvellements de contrat ne seront envoyés qu'à partir de février.

## 12. DELIBERATION 2025-12-119 : TRAVAUX DE REFECTION DE LA RUE DU 8 MAI 1945 : DEMANDE DE DETR 2026

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre des travaux de réfection de la place du centre et des rues adjacentes, Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de la rue 8 Mai 1945, dont le coût prévisionnel est présenté ci-après :

Coût des travaux €/HT Commission d'Appels d'Offres 9/01/2025	Rue du 8 mai 1945 (tranche optionnelle)
<b>COLAS, lot 1, Voirie &amp; Réseaux</b>	
- Travaux préparatoires et terrassement	15 150 €
- Voirie	145 969 €
- Eaux pluviales	19 500 €
- Inspection des réseaux	1 615 €
- Plus value travaux de nuit *	40 027 €
<b>Jo SIMON SA, lot 2, mobilier et paysages</b>	1 902 €
<b>Sous-Total coût des travaux lot1 et Lot2 HT</b>	<b>224 163 €</b>
<b>SDE22, éclairage public, réseau BT</b>	<b>55 909 €</b>
<b>Orange, effacement réseau télécom</b>	<b>18 675 €</b>
<b>TOTAL coût des travaux HT</b>	<b>298 747 €</b>

\* Début des travaux le 23 février 2026

M. le Maire rappelle que les phases 1 et 2 (tranches fermes) des travaux de réfection de la place du centre et des rues adjacentes sont en cours, et ont bénéficié de dotations de l'Etat.

Les travaux concernant la rue du 8 Mai 1945 sont optionnels car ils ne pourraient être réalisés que lorsque la rue des écoles sera de nouveau ouverte à la circulation.

Cependant, des travaux doivent tout de même être réalisés, de nuits, du 23 au 28 février 2026 sur cette rue, entre la place du centre et l'intersection avec la rue de Traou An Dour.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à déposer le dossier de demande de subvention auprès du fond de Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) concernant la réfection de la rue du 8 Mai 1945 ;
- ✓ D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

En réponse à M. GUILLOU qui interroge sur la plus-value financière liée aux travaux de nuit, M. le Maire indique qu'elle va être transmise à l'assureur de la commune, dans le cadre d'un dossier en cours.

### 13. INFORMATIONS

\*Mme LE COQ présente la refonte du site internet de la commune qui va être mis en ligne le 5 janvier 2026.

\*M. JUMEL informe les membres du conseil que l'Agence Nationale du Sport vient de répondre favorablement à la demande de subvention pour l'aménagement des cours de récréation de l'école.

M. JUMEL présente le plan du marquage au sol et les équipements fixes qui sont prévus. Le coût de ces aménagements est d'environ 20 000€ et la subvention accordée est de 8 200€. Les travaux pourront être réalisés durant les prochaines vacances d'été 2026.

\*M. le Maire informe que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 9 janvier 2026, à 18H00, salle Georges Brassens.

\*Le prochain conseil municipal se tiendra le 15 janvier 2026.

\*M. JUMEL informe que les travaux au port se déroulent conformément au planning avec les entreprises ACCOAST et SORESPI.

Le ponton 5 est changé, les pieux seront repeints et la passerelle changée prochainement. Les pieux du ponton 4 seront repeints courant février 2025. Les bateaux commencent à revenir sur les pontons neufs. De plus, le port est de nouveau certifié « port propre » après l'audit qui a été réalisé début décembre. L'organisme de contrôle a mis en évidence l'investissement des agents ainsi que les efforts qui ont été réalisés.

\*Mme LE BRIAND signale que des panneaux d'informations ont été mis en place sur l'aire de la balise ainsi que sur le port de plaisance. Les informations utiles y sont répertoriées, ainsi que les chemins de randonnée.

\*Mme LE BRIAND informe que l'association « chemins et patrimoine » a récolté 4 200€ au profit du Téléthon.

\*Le comité de jumelage sera présent au marché de Noël de Morangis les 14 et 15 décembre prochain.

Mme LE BRIAND informe qu'un arbre de Noël aura lieu mercredi 17 décembre à l'EHPAD « Les Mouettes » pour les résidents et leur famille, ainsi que pour les agents.

\*Les membres du CCAS ont préparé les 235 colis de Noël pour les personnes de 75 ans et plus, qui en ont fait la demande. Les différents produits qui composent le colis viennent des commerces locaux. La distribution est en cours.

\*M. MENOU, adjoint en charge des associations, remercie l'ensemble des associations et leurs bénévoles qui ont illuminé cette période par leurs nombreuses animations :

- la participation des sonneurs et des portes drapeaux lors de la cérémonie du 11 novembre,
- l'association « le pont de Lézar » qui a réalisé l'embellissement du transformateur électrique au parking de la Balise,
- l'organisation d'une brocante et d'une bourse aux jouets par l'EHPAD et « les amis de l'estuaire » au profit du Téléthon
- les 12 heures de rameur non-stop organisées pas « l'amicale des sapeurs-pompiers » au profit du Téléthon. Chaque heure ramée a fait l'objet d'un don offert par les commerçants. Les rameurs étaient prêtés pas la gendarmerie et « l'aviron du Trieux »
- l'organisation d'une marche et d'un repas par « chemins et patrimoine » au profit du Téléthon
- l'organisation d'une brocante musicale par « la presqu'île à tue-tête »
- le club de badminton qui a parrainé une représentation théâtrale des « 3 coups »
- l'association « les pipelettes » a aussi parrainée une pièce de théâtre sur le thème de la résistance locale, et plus précisément sur l'histoire de Mme Jeanne PICHOURON et M. Amedé LE GUEN de Lézardrieux
- l'assemblée générale du Trieux Tonic Blues qui a rappelé que la commune participe à hauteur de 50% au feu d'artifice du 15 août
- la parade de Noël des tracteurs organisée par les jeunes agriculteurs du canton de Lézardrieux
- la tenue de la buvette par l'association des parents d'élèves de l'école à l'occasion de cette parade et l'organisation du spectacle de Noël le lendemain
- la Sainte Barbe avec la cérémonie à Lanmodez et le repas à Lézardrieux
- le club de patchwork qui a confectionné des sachets en tissus pour les colis de Noël du CCAS

-les associations sportives ne sont pas en reste avec leurs bons résultats (l'équipe de seniors de foot sont actuellement 5<sup>ème</sup> de leur championnat)

- la peinture de la salle des sports a été réalisée grâce au club de tennis qui porte ce projet, subventionné à 50% par la commune.

M. MENOU remercie l'ensemble des bénévoles pour leur engagement et met aussi en avant la solidarité et la bonne entente entre les associations afin de permettre à chacun d'organiser sa manifestation dans de bonnes conditions.

L'attractivité de la commune est aussi saluée par la création d'un nouveau club de volley-ball.

Enfin, les demandes de subventions sont à retourner en mairie avant le 15 janvier prochain.

\* M. ANDRE explique que les travaux de la place du Centre progressent conformément aux prévisions. L'entreprise COLAS arrête les travaux pendant 3 semaines à partir du 19 décembre. Plus de 30 places de parking vont être libérées afin d'accéder facilement aux commerces, et la circulation sera de nouveau à double sens durant cette période.

M. ANDRE ajoute que les illuminations vont être posées la semaine prochaine.

M. ANDRE et M. le Maire iront à la rencontre des commerçants du marché demain afin de leur demander s'ils souhaitent remonter sur la place du centre durant les fêtes. Les commerçants sédentaires souhaitent aussi que le marché se déroule sur la place du centre durant les fêtes.

\*M. GUILLOU informe que des chenilles processionnaires ont été répertoriées à Bodic et à Kerillis. Lézardrieux est la première commune de Lannion Trégor Communauté à signaler ce danger. Ces chenilles sont déjà localisées sur Paimpol. LTC prépare actuellement un plan de lutte contre ces chenilles qui sont très dangereuses pour les Hommes et les animaux (yeux, poumons, poils volatils et venimeux...), et va communiquer sur les actions à mener prochainement car il y a une obligation de les détruire. Des entreprises spécialisées dans le piégeage peuvent détruire ces chenilles processionnaires, tout comme les prédateurs naturels tels que les oiseaux.

#### 14. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire lève la séance à 20H24.

Le Secrétaire de séance,  
Yoann JUMEL



Le Maire,  
Henri PARANTHOËN

